

Quel devenir pour les forêts publiques avec la baisse des effectifs à l'ONF ?

Fontainebleau, le 13 septembre 2023

Mesdames et Messieurs les Ministres, les Députés, les Sénateurs,

Les 138 représentants du personnel de l'Office national des forêts de la première organisation syndicale (CFTC) souhaitent vous alerter sur une **situation particulièrement inquiétante** qui concerne la **baisse des effectifs** de l'ONF impactant directement le devenir de nos forêts.

Ces questions de baisse d'effectifs sont régulièrement posées en séances publiques comme au Sénat sans qu'aucune réponse significative ne soit apportée.

Indispensables, les forêts assurent un **ensemble de services** économiques, environnementaux et sociaux : elles participent au bien-être des populations, procurent du bois, ressource renouvelable et sont des réservoirs de biodiversité animale et végétale. Elles constituent le principal puits de carbone en milieu continental et jouent un rôle essentiel dans la régulation du CO2.

Avec l'actualité du **réchauffement climatique**, elles deviennent un bien précieux, à préserver.

Or, nous constatons que l'organisation de l'ONF depuis plusieurs années, pousse à **externaliser** nos travaux forestiers avec l'intervention d'entreprises sous-traitantes. Cela s'accompagne d'une réduction drastique des effectifs (l'ONF comptait 15 000 personnes en 1985 puis 10 000 personnes en 2010 puis 8 200 en 2023), ce qui **ne permet plus de gérer correctement les forêts publiques**.

Voici concrètement les sujets d'inquiétude liés à cet actuel mode d'organisation :

Sur le sujet de l'externalisation des travaux :

- La qualité des travaux réalisés par des entreprises sous-traitantes, entreprises de travaux forestiers (ETF) n'est pas toujours optimum, ce qui peut compromettre la santé des forêts avec des peuplements de moindre qualité donc une perte de la valeur des bois ;
- Les entreprises sous-traitantes ne sont pas toujours présentes et disponibles selon les secteurs géographiques. Cela engendre de plus une multiplication des déplacements (main d'œuvre étrangère) ayant une incidence sur l'impact carbone, ce qui est contraire à la stratégie RSE.

Sur la baisse des ouvriers forestiers et des techniciens de l'ONF :

- o Cela a un impact sur la biodiversité en compromettant la surveillance et la protection des écosystèmes fragiles avec une diminution de la capacité à identifier et à réagir face aux menaces pesant sur les espèces végétales et animales ;
- o Cela réduit les capacités de lutte contre les incendies puisque les forestiers de l'ONF jouent un rôle crucial dans la prévention et la lutte contre les incendies de forêt ;
- o Cela augmente les risques d'exploitation forestière illégale avec moins de présence et de contrôles ce qui engendre des pertes économiques ;
- o C'est aussi une perte de connaissances et d'expertise : les forestiers de l'ONF ont une forte qualification ; ils possèdent une compétence reconnue en matière de gestion forestière durable, notamment sur les modes de sylviculture (futaie irrégulière) demandés par la société.

Nous avons comme mission de : « Répondre aux défis du changement climatique, d'assurer le renouvellement des forêts, les rendre plus résilientes, veiller à leur potentiel de valorisation économique, maintenir les services qu'elles rendent » (Orientation 1 du contrat État-Office national des forêts 2021-2025).

Incendies, maladies, plantations, reconstitution des peuplements ... autant de défis qui nous attendent et que nous sommes prêts à relever avec **des moyens humains suffisants, contrairement à ce que prévoit l'actuel contrat** État/ONF.

Pour résumer, l'organisation actuelle met en péril la gestion durable et multifonctionnelle : la préservation des écosystèmes, la fonction sociale et économique. C'est la raison pour laquelle nous lançons une alerte, demandant **que les effectifs de l'ONF soient renforcés fortement et rapidement.**

Ceci est la condition pour que les forêts publiques soient entretenues à la hauteur des enjeux sociétaux et que les peuplements de nos forêts restent des exemples de sylviculture.

Dans l'attente de votre retour sur ces sujets, nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Ministres, les Députés, les Sénateurs, nos salutations les meilleures.

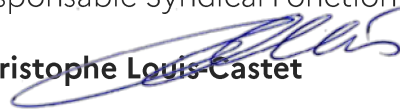
Le responsable de branche CFTC

Willy BEUGNET



Responsable Syndical Fonction Publique

Christophe Louis-Castet



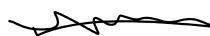
Délégué Syndical Central

Eloi Schneider



Responsable Syndical Adjoint Fonction Publique

Mickael Noblet



CFTC Agri – Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

61 Avenue Secrétant – 75019 Paris 19 – Tél. : 01 40 18 70 96 – www.cftconf.fr

Membre de la Confédération Européenne des Syndicats et de la Confédération Syndicale Internationale

En annexe, quelques témoignages recueillis parmi les personnels de l'ONF de terrain, illustrant les propos du courrier.

Témoignages de l'ONF :

« En ce qui concerne la charge de travail, clairement, cette ETF (Entreprise de Travaux Forestiers) **n'aurait pas la capacité d'absorber la charge supplémentaire** liée à la disparition des postes d'Ouvriers Forestiers ...] [Si des postes d'OF sont supprimés ici, je ne vois pas comment seront faits les travaux.»

« De nombreux arguments s'opposent à cette réorganisation travaux ...] [ça ne tient compte d'aucune réalité terrain et ne va faire **qu'alourdir un fonctionnement travaux déjà complexe.**»

« Commander à l'Unité de Production ONF, pour qu'ensuite l'UP commande à une entreprise, c'est **allonger la chaîne de décision** et le lien entre le prescripteur/réalisateur. Donc **multiplier les erreurs**, les conflits, le temps de gestion. »

« Les itinéraires de travaux novateurs ou encore peu pratiqués demandent de travailler à la stabilité des équipes d'Ouvriers forestiers, à la montée en puissance en technicité, en autonomie et en connaissance du territoire sur lequel ils travaillent. »

« L'imprévisibilité du climat rend très difficile la programmation des périodes d'intervention des travaux sylvicoles et demande de **la souplesse**, de l'adaptabilité, **ce que la commande externe ne permet pas**. D'où l'intérêt des ouvriers ONF. »

« **Les Entreprises de Travaux Forestiers sont trop peu nombreuses, ont trop peu de personnels qualifiés** ce qui, en plus des délais, pose un vrai souci dans la qualité du travail réalisé... »

« Je vous confirme que nous nous trouvons actuellement dans une situation de **manque d'ETF** pour réaliser nos travaux de dégagements et de broyages. »

« **L'histoire des délais est récurrent** avec l'entreprise ... L'ONF a dû rappeler la procédure à suivre pour pouvoir contraindre les Entreprise de Travaux Forestiers à respecter leur délai et le cas échéant, à les mettre en demeure et résilier les contrats.»